



Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

Mardi 23 Septembre à 18h30

Date de convocation : 18 Septembre 2008

Conseillers présents

CALVO Albert, MAGNAN Geneviève, BURLE Yves,
NOUGUIER Daniel, CASTEAU Isabel, LEFEBVRE Anne,
SOTO COMBE Catherine, BOCK Daniel, FERAUD Gérard,
BETTEMBOURG Noëlle, BUHON Claude.

Absent(e) excusé(e)

DEILLE Alain qui donne pouvoir à Mme BETTEMBOURG
PAGES Jean-Pierre qui donne pouvoir à Mr BOCK
BORGINI Bernard qui donne pouvoir à Mr NOUGUIER
GERAULT Isabelle qui donne pouvoir à Mr CALVO

Absent(e) Non excusé(e)

- PNRL **Réunion du SEDEL** (Service énergétique renouvelable en luberon.) groupe de travail.

Mme BETTEMBOURG signale que **le forum des associations a été un franc succès** avec une fréquentation importante, 19 associations étaient représentées et de nombreuses inscriptions ont été réalisées.

Commission « Espace Jardin de Madame » :

- 3 Nouvelles activités sont proposées

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite réunir la commission afin de définir la mise à disposition de la salle aux associations extérieures et aux activités payantes proposées.

Mme BETTEMBOURG précise qu'un bilan pour chaque activité sera réalisé fin juin.

Mme BETTEMBOURG signale qu'après avoir reçu Mr LAVAL président du Bridge et Mr MONCELET président de l'école de musique SIFACIL, il est convenu que les cours donnés à proximité du Bridge seront pour les instruments les moins bruyants.

1) Désignation du secrétaire de séance Mr BOCK Daniel

La séance est ouverte à 18 heures 30

Monsieur le Maire suspend la séance : Présentation des activités de la Gare de Coustellet par Mr CORNU

2/ Observations sur le compte rendu de la réunion précédente

3/ Compte rendu des réunions, des commissions et des syndicats

Mme CASTEAU signale que les **problèmes de chauffage de la crèche** de Coustellet vont être solutionnés par l'installation d'une chaudière gaz.

Mr NOUGUIER signale que l'entreprise SOGREAH a été retenue dans le cadre de la **Maîtrise d'œuvre de la station intercommunale**.

Mme MAGNAN : - Communauté de Commune :
Préparation de « lire en fête »

4/ Livraison des logements sociaux à la commune , clôture du Budget Annexe « Logements Sociaux – Locaux Commerciaux » et Ouverture du Budget « Locaux Commerciaux » (Opération Comptable)

Monsieur le Maire précise qu'un budget Annexe appelé « Logements sociaux – Locaux Commerciaux » a été ouvert pendant la durée des travaux afin d'être assujéti à la TVA. Monsieur le Maire signale que la partie « Logements Sociaux » sera intégrée au Budget Communal et qu'un Budget Annexe « Locaux commerciaux » sera maintenu.

Des opérations comptables de transfert de TVA seront nécessaires et l'actif de chaque budget sera scindé.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la livraison des logements sociaux à soi même
- Confirme la clôture du Budget annexe des « logements sociaux »
- Accepte l'ouverture du Budget annexe pour les « locaux commerciaux »

5/ Acceptation de l'avenant à la convention chèques Loisirs

Monsieur le Maire précise que **la CAF et la MSA ont modifié la distribution des chèques loisirs**. Afin de valider cette modification il y a lieu d'accepter un avenant à la convention initiale « Chèques Loisirs ».

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte cet avenant à la convention « Chèques loisirs »
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

6/ Groupement de commande pour l'approvisionnement des plaquettes de bois de la chaudière et Acceptation de la Convention présentée par le PNRL

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du code des marchés publics, une possibilité est offerte aux collectivités de **grouper leurs commandes afin de permettre de négocier un prix plus intéressant**. Monsieur le Maire propose d'effectuer cette démarche pour **l'approvisionnement des plaquettes de bois de la chaudière**. Le PNRL serait désigné comme coordonnateur du groupement de commandes.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en plaquettes de bois entre le PNRL et les collectivités indiquées sur la convention constitutive du groupement

- Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention
- Autorise Le PNRL, à lancer un avis d'appel d'offre public à la concurrence, dès signature de la convention par chacune des collectivités constituant le groupement

7/ Montant de la prime de fin d'année pour le personnel communal

Monsieur le Maire propose de **définir le montant de la prime de fin d'année pour l'année 2008** et rappelle que le montant était de 500 € pour l'année 2007 au prorata du temps travaillé. Monsieur le Maire propose de faire évoluer cette prime sur le coût de la vie et de l'indexer sur le prix à la consommation harmonisé soit environ 2 % 2006/2007.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le montant de la prime 2008, son indexation et le versement en novembre

8/ Modification de la régie Vente Articles Notre Dame d'Alidon

Monsieur le Maire propose **d'insérer dans la liste des produits de la régie « Vente Notre Dame d'Alidon »**, la lithographie de Mr SPAHN Victor qui nous a offert 90 exemplaires. Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cette lithographie à 90 €.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Modifie la régie « Vente articles NDA » en ajoutant la lithographie de Mr SPAHN Victor et fixe le prix de vente à 90 €.

9/ Décision Modificative pour le paiement de la 2ème partie du « Couronnement de la vierge »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 1ère partie de la **restauration du tableau**

« **couronnement de la vierge** » a été prévue au BP 2008, mais la 2^{ème} partie a été omise.

Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative afin de pouvoir payer la 2^{ème} partie pour la restauration du tableau du « couronnement de la vierge » qui s'élève à 7 176 € TTC.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte cette décision modificative pour un montant de 7 176 TTC

10/Acceptation de remise gracieuse de frais et admission en non valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 personnes sont concernées par des frais (45 €, 130 € et 7 €) correspondants à un **retard de paiement sur différentes taxes d'urbanisme**. Monsieur le Maire propose d'accorder la remise gracieuse des pénalités.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte cette remise gracieuse des pénalités.

11/ Demande de Subvention de la CLIC AGECE (Association Gérontologique d'Evaluation et de Coordination)

Monsieur le Maire informe **l'assemblée que la commune a été rattachée suite à sa demande de la zone d'intervention de la CLIC du bassin de vie cavallonnaise**.

Monsieur le Maire rappelle que cette association intervient dans le domaine du service à la personne (Association d'aide à domicile, Portage de repas, téléassistance, etc...)

Le calcul de cette subvention est basé sur la population de plus de 60 ans soit 299 personnes X 0.50 € = 149.50 €

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le versement de cette subvention

12/ Recrutement de personnel dans le cadre de la surveillance de la cantine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'année précédente, **les instituteurs assuraient la surveillance de la cantine**. Pour cette nouvelle année scolaire, aucune candidature de la part des instituteurs, Monsieur le Maire propose de recruter M^{me} RENARD Corinne afin d'assurer cette surveillance et précise que ce recrutement se fera dans le nouveau cadre prévu pour les surveillances de cantine et garderie scolaire avec un contrat limité à 6 ans.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte ce recrutement

13/ Rectification BP 2008 M49

Monsieur le Maire informe l'assemblée que **lors de la saisie du vote du Budget M 49 (Assainissement) une erreur informatique est survenue**, la somme de 26050 € au compte 6811 s'est inscrite sur 2 chapitres (042 et 68). Monsieur le Maire précise que la maintenance du logiciel a fait le nécessaire pour corriger cette erreur et propose de maintenir ce Budget en sur-équilibre pour cette année 2008 soit dépenses de fonctionnement 111 240,00 € et recettes de fonctionnement 137 290,00 €.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le vote du Budget M49 rectifié

14/ Reprise des voiries, espaces verts et différents réseaux du lotissement de l'Auzière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 18/12/2007 avait émis un avis favorable à la **rétrocession des voiries, espaces verts et différents réseaux du lotissement de l'Auzière**, sous réserve des avis des différents gestionnaires. Monsieur le Maire précise que cette vérification a été plus longue que prévu et que l'association a déposé en mairie l'ensemble des dossiers de contrôle qui s'avère favorable.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte cette rétrocession
- Précise que les différents frais et les éventuelles remises en état seront à la charge de l'association syndicale du lotissement de l'Auzière
- Autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à cette affaire.

14/ Informations Diverses

A/ Renouveaulement de la CLE Du CALAVON COULON

Monsieur le Maire donne quelques informations sur le fonctionnement de cette commission

B/ Modification de l'arrêté concernant l'exploitation de la carrière « Pierdeco »

Un avis favorable a été émis au projet présenté par les carrières « PIERDECO » concernant les conditions d'exploitation du lieu dit « Ribas de Petit »

C/ Donation de la Parcelle AO 140 de 2720 m2 au V.O. de la Part de Mme Combaz

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de sa délégation il a accepté le don de la parcelle AO 140 de 2720 m2 de la part de Mme COMBAZ.

D/ Présentation de la commission communale d'Impôt direct

E/ Remerciements Divers

F/ Mme SOTO signale la **continuité de l'Amicale Laïque**, un nouveau bureau a été élu.

G/ Mme BETTEMBOURG souhaite savoir si les **travaux des cours de tennis** sont programmés, Mr NOUGUIER précise que les travaux débiteront prochainement, il est actuellement dans l'attente du devis définitif.

Mme BETTEMBOURG souhaite savoir si **le chemin du Paty est communal**, Monsieur le Maire confirme.

La séance est levée à 20 heures 20

(2 Personnes dans la salle)

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Oppède pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A OPPEDE, le 01/10/2008

Le Maire
Albert CALVO